



Québec, le 13 juin 2017

Objet : Frais pour le service de garde 2017-2018 et nouvel horaire

Bonjour chers parents,

Comme les années passées, il nous fait plaisir de vous offrir un service de garde pour les matins et les après-midis. De plus, il est à noter qu'un service d'aide aux devoirs, indépendant du service de garde, sera encore mis à votre disposition.

Afin d'améliorer notre service, nous avons décidé d'offrir aux utilisateurs réguliers du service de garde un contrat avantageux (annexe à votre contrat de services éducatifs au montant annuel de 900 \$). Néanmoins, pour ceux qui utilisent ce service de façon plus ponctuelle ou occasionnelle, le coût du service de garde sera calculé aux 15 minutes et vous sera facturé aux deux semaines (voir entente d'utilisation ponctuelle). Le maximum sera de 8.50 \$ par enfant / par jour. Nous vous produirons un reçu pour fin d'impôt à la fin de l'année.

Voici les montants s'y rattachant :

La surveillance du matin débute à **7h**, celle de l'après-midi se termine à **17h30**.

De 7h à 7h15 :	1 \$	De 15h30 à 15h45 :	gratuit
De 7h15 à 7h30 :	1 \$	De 15h45 à 16h :	1 \$
De 7h30 à 7h45 :	1 \$	De 16h à 16h15 :	1 \$
De 7h45 à 8h :	1 \$	De 16h15 à 16h30 :	1 \$
De 8h à 8h15 :	1 \$	De 16h30 à 16h45 :	1 \$
De 8h15 à 8h30 :	gratuit	De 16h45 à 17h :	1 \$
		De 17h à 17h15 :	1 \$
		De 17h15 à 17h30 :	1 \$



* À noter que si votre enfant quitte à 16h07, par exemple, il devra payer le 15 minutes jusqu'à 16h15. Si, exceptionnellement, vous arrivez avant ou après les heures du service de garde, des tarifs plus élevés s'appliqueront (5 \$ par 15 minutes).

Veillez prendre note que nous ne pouvons laisser ni les enfants, ni les adolescents sans surveillance, sur le terrain de l'école. L'arrivée des élèves est prévue à partir de 8h15 le matin et le départ après 15h30 le soir.

Au primaire : Advenant le cas d'une arrivée hâtive ou d'un départ tardif, vos enfants seront automatiquement envoyés sous la supervision du service de garde.

Au secondaire : **1-** Le matin, si vous venez porter vos adolescents avant 8h15, un frais de surveillance vous sera facturé (sauf pour les équipes de basketball). **2 –** Le soir, ils doivent se rendre obligatoirement à la salle d'étude qui est mise à leur disposition sans frais, de 15h45 à 16h45, afin qu'ils fassent leurs travaux scolaires. Les parents qui viendront chercher leur adolescent après 16h45 devront également payer un frais de surveillance.

Il est important de nous signaler votre intention d'inscrire votre ou vos enfants à ce service avant le 30 août 2017 en remplissant soit la feuille ponctuelle de service de garde ou l'annexe au contrat de services éducatifs de votre contrat.

En espérant que ce service sera à votre entière satisfaction,

La direction

